



Déclaration liminaire CTSD du 10 décembre 2013

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs, membres du CTSD,**

Le gel du **point d'indice** depuis juillet 2010 a de fortes répercussions sur les salaires des fonctionnaires. Ainsi, sur les 10 dernières années, leur perte de pouvoir d'achat est estimée à 13%. L'UNSA-Education dénonce la prolongation en 2014 du gel du point d'indice. Si les agents publics ne nient pas l'existence de la crise que traverse notre pays, ils en subissent aussi les effets.

Si pour l'UNSA-Education, la création de l'**ISAE** (dont le premier versement est intervenu sur la paye de novembre) est un premier pas important, nous revendiquons que son montant augmente régulièrement pour atteindre les 1200 euros. Par ailleurs, certaines catégories de personnels du 1er degré sont écartées de cette nouvelle indemnité. C'est le cas en particulier des enseignants du 1er degré exerçant dans le 2nd degré (SEGPA, ULIS, EREA, classe relais...). Ces enseignants exercent souvent auprès des jeunes les plus en difficulté, leurs obligations de service sont les plus élevées du collège, ils n'ont pas de mission de professeur principal reconnue... Pour l'UNSA-Education, l'ISAE doit leur être également attribuée.

En vue de la préparation de la **rentrée scolaire 2014-2015**, nous souhaiterions revenir sur celle de 2013. Le calendrier scolaire, fixé par arrêté ministériel en novembre 2012, prévoit 36 semaines de cours, une journée (*ou deux demi-journées*) de cours à rattraper ainsi que deux semaines de vacances à la Toussaint, conformément aux recommandations des chrono-biologistes. Entre une pré-rentrée pour les enseignants le 29 août (*sans journée de rattrapage*) et une autre le 2 septembre (*avec journée de rattrapage*), c'est la seconde proposition qui a été retenue. L'ambiguïté dans la communication ministérielle sur cette journée de rattrapage ne doit pas se renouveler. L'UNSA-Education demande d'éviter dans toute la mesure du possible la multiplication des journées à rattraper pour les années scolaires à venir.

Cette rentrée voit la mise en œuvre des dispositifs « **plus de maîtres que de classe** » et « **scolarisation des moins de 3 ans** ». S'ils sont bienvenus, la dotation départementale est modeste, notamment pour la scolarisation des tout-petits. L'UNSA-Education espère donc que le processus va s'accélérer dans les années à venir.

L'UNSA-Education salue les avancées inscrites dans la loi d'orientation : maintien du socle commun, organisation de la scolarité commune en cycles de trois ans, continuité éducative et pédagogique entre l'école et le collège matérialisée par le cycle CM1/CM2/6ème et le Conseil école-collège. Le **lien école-collège** faisant partie des axes essentiels de la loi d'orientation, nous espérons que ses acteurs le feront vivre au mieux afin d'assurer la continuité pédagogique au sein de la scolarité obligatoire. S'agissant des programmes de l'école et du collège, une nécessaire articulation est à l'étude.

Concernant les **Réseaux ECLORE**, le Recteur de l'Académie de Poitiers souhaite leur mise en place pour janvier 2014. Si, sur le fond, l'UNSA-Education n'est pas opposée à la mise en œuvre de ces réseaux qui auraient pour vocation une meilleure continuité dans toute la scolarité, nous nous interrogeons sur la forme. Qui paie les frais de déplacement pour les réunions ? Qui convoque ? Comment les directeurs d'école peuvent-ils intervenir sans être chef d'établissement et sans, parfois, être déchargés ?

Concernant **la réforme des rythmes scolaires**, l'UNSA-Education réaffirme qu'il existe des situations où il n'y a pas de contestation ; où parents, enseignants, élus locaux et enfants sont satisfaits. Nous n'en disconvenons pas, il existe aussi des endroits où les projets d'organisation de la semaine sont complètement inappropriés et où l'absence de dialogue débouche sur des tensions. Pour notre fédération, il s'agit de rendre possible, partout, le dialogue social en accompagnant les collègues et les collectifs de travail ainsi qu'en œuvrant auprès de tous les élus et administrations en prise avec ce dossier. Ce qui est en jeu dans la réforme des rythmes, c'est l'amélioration des conditions de réussite de nos élèves. Nous pensons que ces cinq matinées leur sont bénéfiques ; en particulier pour ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

L'UNSA-Education tient à rappeler **le rôle de proposition des Conseils d'École**. Il est désormais inscrit dans le Code de l'Éducation que le Conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

L'UNSA-Education souhaite conclure cette déclaration sur la **direction d'école**. Des négociations pour améliorer les conditions de travail sont actuellement engagées avec le ministère. Les directeurs attendent des avancées concrètes en matière de temps de décharges, de reconnaissances salariales et souhaitent la pérennisation des aides administratives. Il est temps de reconnaître que la direction d'école est une fonction spécifique qui nécessite des conditions de travail, de formation, de rémunération adaptées et améliorées.

Après cinq ans de restriction budgétaire et de rupture de dialogue social, des réformes sont à l'étude pour faire changer l'école. Le chantier de la refondation de l'école sera long et les défis à relever difficiles. L'UNSA-Éducation considère que l'école a également besoin d'une réforme pédagogique de fond. Les dossiers ouverts sont nombreux et importants et nécessitent des efforts budgétaires mais pas seulement. Les réformes pédagogiques ne réussiront qu'avec la mobilisation de ceux qui font vivre l'école au quotidien.